

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Lieux de la formation
Angers, Lille et à distance

Contact ANGERS

Sabrina BAUTHAMY
Tél : 02.41.73.58.83
sabrina.bauthamy@univ-angers.fr

LILLE

oumar.dieng@univ-lille.fr

ROUEN

Tél : 02.35.14.60.79
secretariat.dudiu@univ-rouen.fr

Toulouse
Pauline PECH
Tél : 05.61.55.87.23
pauline.pech@utoulouse.fr

Responsable de la formation ANGERS

Audrey PETIT
PU-PH
AuPetit@chu-angers.fr

Adresse web
www.univ-angers.fr/fcsante



Partenaires

 Université
de Toulouse

 Université
de Lille

 UNIVERSITÉ
DE ROUEN
NORMANDIE

 **FACULTÉ
DE SANTÉ**
UNIVERSITÉ D'ANGERS

D.I.U. MAINTIEN EN EMPLOI

— Présentation

Le maintien en emploi est défini comme l'ensemble des activités mises en œuvre pour permettre à une personne de conserver ou trouver un emploi malgré des problèmes de santé limitant ses capacités. La pratique du maintien en emploi est au carrefour du monde de la santé, de l'entreprise, de la protection sociale et du droit.

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a consacré les missions des services de prévention et de santé au travail (SPST) dans le champ du maintien en emploi. Plusieurs mesures et obligations nouvelles ont été créées, dont la création de « cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) », nécessitant de former les professionnels impliqués.

Ce DIU est destiné à former les professionnels de santé, du travail, du droit et du social à la prévention de la désinsertion professionnelle et au maintien en emploi des personnes ayant des problèmes de santé.

Au-delà des seules connaissances, des études de cas et des méthodes pédagogiques actives sont mobilisées pour favoriser la collaboration interprofessionnelle nécessaire à l'élaboration de référentiels partagés pour prendre en charge des situations individuelles.

— Objectifs

- Comprendre et appliquer le cadre juridique et normatif du maintien en emploi, les cadres conceptuels du handicap, des capacités fonctionnelles et de l'aptitude médicale au travail, les rôles respectifs des différents acteurs et institutions, les mesures du maintien en emploi
- Savoir analyser les situations de handicap au travail et risque d'incapacité médicale au travail
- Connaître et savoir analyser l'impact des pathologies chroniques sur les capacités fonctionnelles (troubles musculosquelettiques, troubles de santé mentale, cancers, troubles neurologiques, maladies cardiovasculaires, etc...)
- Construire et piloter un plan de retour au travail
- Connaître et mettre en œuvre les dispositifs mobilisables et les bonnes pratiques du positionnement professionnel envers les personnes accompagnées et les différents acteurs (employeurs, professionnels de santé, assurance maladie, etc.).
- Mettre en œuvre des pratiques de collaboration interprofessionnelle.

— Public visé

- **Professionnels de santé, paramédicaux et apparentés** : Médecins du travail et de pathologie professionnelle ; rééducateurs, psychiatres ; internes en formation ; ergothérapeutes ; kinésithérapeutes ; enseignants en activité physique adaptée diplômée
- **Acteurs de l'entreprise et des conditions de travail** : Psychologues ; ergonomes ; infirmiers en santé au travail ; acteurs de l'entreprise impliqués en santé de sécurité au travail (employeur, DRH, cadre d'entreprise, responsables prévention, missions handicap, etc.) ; intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)
- **Professionnels du droit, du social, et de l'administration publique** : Assistants de service sociaux ; juristes ; personnes intervenants dans le conseil juridique auprès des employeurs, et/ou des salariés ; Membres d'une institution impliquée dans le maintien en emploi, la prévention de la désinsertion professionnelle, le handicap | assurance maladie, assurances complémentaires, AGEFIPH/FIPHFP, CAP EMPLOI/SAMETH, organismes publique (DREETS, ARS, etc.)
- **Autres Représentants d'associations de patients**



Mise à jour | Avril 2026 | Impression service reprographie UA

28 rue Roger Amsler | 49100 Angers
Tél. 02 41 73 58 00
fcsante@contact.univ-angers.fr

— Programme

Module 1 : (distanciel)

- Cadres Normatifs et conceptuels

Module 2 : (distanciel)

- Acteurs et pratiques

Module 3 : (présentiel)

- Etudes de cas

Module 4 : (distanciel)

- Pathologies et maintient en emploi

Module 5 : (distanciel)

- Travail collaboratif

— À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 18,5h en présentiel (2 déplacements) et 82,5h en distanciel
- Intervenants : médecin psychiatre, assistant(e) de service social, délégué AGEFPIH, psychologue du travail
- Lieux de la formation :Présentiel à Angers et Lille + visioconférences et travail collaboratif en ligne
- Validation : contrôle des connaissances théoriques (60% de la note finale, en distanciel) et évaluation orale - mise en pratique (40% de la note finale, présentiel, Lille)

Modalités pratiques :

- Candidature en ligne sur le site de l'Université d'Angers, Lille, Rouen et Toulouse
- Pièces à fournir : Diplôme, CV détaillé, lettre de motivation
- Nombre d'inscrits : effectif maximum par université : 48 places (12 par université)
- Coût de la formation : 1800 euros (+ droits universitaires) et 800 euros pour les étudiants internes.
- Cette formation n'est pas éligible au CPF